

*Date de dépôt : 19 janvier 2012*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à l'interpellation urgente écrite de Mme Sylvia Nissim : Où est le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion 1 919 concernant les instruments financiers destinés à faciliter l'accès à la propriété ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 16 décembre 2011, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

*Le 28 janvier 2011, le Grand Conseil renvoie à l'unanimité la question posée par la motion 1919 au Conseil d'Etat pour rapport.*

*Aujourd'hui, près d'un an plus tard, le Conseil d'Etat n'a toujours pas répondu à l'invite des motionnaires : « à présenter un rapport détaillé sur ces instruments financiers destinés à faciliter l'accès à la propriété ».*

*Etant donné la pénurie de logement, il nous paraît essentiel d'encourager toutes les mesures allant vers plus de personnes logées, y compris la facilitation de l'accès à la propriété.*

*La loi sur l'aide à la propriété individuelle (LAPI), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 1997, offre tout un arsenal de mesures financières pour faciliter l'accès de la classe moyenne à la propriété immobilière. Or nous n'avons aucun chiffre sur ces mesures depuis la mise en application de la loi.*

*Combien de personnes s'en sont-elles servies, quel coût cela a-t-il eu, et quelles informations ont-elles été données sur les moyens à disposition ?*

• **Ma question est la suivante :**

• **Où est le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion 1919 concernant les instruments financiers destinés à faciliter l'accès à la propriété ?**

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

L'administration a terminé ses travaux et le rapport sera présenté pour approbation au Conseil d'Etat le 1<sup>er</sup> février 2012.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
Pierre-François UNGER